Document generated on 06/06/2025 7:13 p.m.

Études internationales

Chronique des relations extérieures du Canada et du Québec
II- Les relations extérieures du Québec

Louise Louthood

Volume 11, Number 4, 1980

URI: https://id.erudit.org/iderudit/701118ar
DOI: https://doi.org/10.7202/701118ar

See table of contents

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)
1703-7891 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Louthood, L. (1980). Chronique des relations extérieures du Canada et du Québec : iI- Les relations extérieures du Québec. *Études internationales*, *11*(4), 742–749. https://doi.org/10.7202/701118ar

Tous droits réservés © Études internationales, 1980

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

29 août :

- M. Claude Cheysson, membre de la Commission des communautés européennes pour la Politique au Développement, arrive à Ottawa. Son séjour lui permettra de s'entretenir avec le Premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, et avec M.Pierre de Bané, ministre de l'Expansion économique régionale.

3 septembre :

- Le site Burgess Shale (Colombie-Britannique) est inscrit au patrimoine mondial par l'UNESCO.

4 septembre :

- Un porte-parole du secrétariat d'État réaffirme la position du gouvernement canadien, selon laquelle il n'est pas dans ses intentions pour le moment de reconnaître le régime militaire bolivien, au pouvoir depuis la mi-juillet. Cette déclaration est faite à l'occasion du passage de M. Jaime Paz, vice-président du gouvernement en exil.

14 au 17 septembre :

- Après un séjour en Chine, le ministre de l'Agriculture, M. Eugène Whelan, séjourne aux Philippines. Il répond ainsi à une invitation de son homologue, M. Arturo Tanco.

17 au 21 septembre :

- M. Whelan, accompagné de trois fonctionnaires, se rend ensuite à Djakarta à l'invitation de M. Hadisapoetro Soedarsono, ministre indonésien de l'Agriculture.

23 septembre au 28 octobre :

- Mme Monique Bégin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, dirige la délégation canadienne lors de la 21e session de la Conférence générale de l'UNESCO, qui se tient à Belgrade.

26 septembre :

- Au cours d'un séjour en Italie, le ministre canadien du Multiculturalisme, M. Jim Fleming, déclare que les échanges culturels du Canada avec ce pays s'ouvriront bientôt à de nouvelles perspectives. Selon le ministre, un nouvel accord culturel pourrait être conclu avec l'Italie au début de 1981.

II - Les relations extérieures du Québec

(juillet à septembre 1980)

A — Aperçu général

Les relations extérieures du Québec, au cours des mois d'été, ont été principalement caractérisées par les faits suivants : les efforts déployés afin de solutionner le problème des réfugiés haïtiens, la définition d'une politique pétrolière, le retour à des objectifs de nature plus commerciale vis-à-vis des États-Unis et, enfin, la poursuite des échanges réguliers avec l'Europe et l'Afrique.

Les principales initiatives, au cours de la saison, ont été le fait du ministère de l'Immigration ou de ministères à vocation surtout économique. Toutefois, dans une allocution prononcée lors du 12e Congrès des relations internationales organisé par le Centre québécois de relations internationales qui s'est tenu à Québec, à la fin de septembre, le ministre des Affaires intergouvernementales réaffirmait que le Québec devait participer aux grands débats internationaux pour défendre ses intérêts propres. Déplorant de manière plus ou moins voilée

le fait que la question du partage des compétences en matière internationale n'ait pas été incluse dans les plus récentes discussions constitutionnelles, M. Morin affirmait que cette question

> est une de celles qu'il faudra résoudre autrement que par des arrangements administratifs *ad hoc* dont rien ne garantit la permanence[1].

B — La politique énergétique

Le 25 septembre dernier, le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Bérubé, dévoilait les grandes lignes de la stratégie pétrolière mise de l'avant par son ministère. Cette nouvelle politique comprend trois volets:

- l'intensification de l'exploration du sous-sol québécois
- la négociation de contrats d'approvisionnements en hydrocarbures avec les sociétés d'État des pays producteurs
- l'exploration hors Québec[2].

La Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP) sera la grande responsable des projets entrepris à ces trois niveaux. Ainsi, le rôle de la société s'apparentera de plus en plus à celui que remplit Pétro-Canada pour le gouvernement central[3].

La situation du Québec face au problème de l'approvisionnement en pétrole peut être décrite en ces termes:

> la demande québécoise de pétrole est actuellement de 527,000 barils par jour dont 55% provient de l'Ouest canadien, soit 294,000 barils par jour. En 1985, on estime toutefois que la demande sera passée à 600,000 barils par jour et que les producteurs de l'Ouest canadien ne pourront fournir que 100,000 barils par jour. Le Québec sera alors obligé d'augmenter ses approvisionnements en provenance des pays membres de l'OPEP à une époque où l'on prévoit que l'offre de pétrole tendra à se resserer[4].

Pour faire face à ces échéances, les autorités québécoises semblent décidées à se doter des instruments adéquats dès maintenant. Non seulement l'extension des fonctions de SOQUIP démontre que l'on estime irréaliste de miser uniquement sur les ressources hydro-électriques, mais les responsabilités internationales qu'on confie à la nouvelle société illustre le fait que l'on juge prudent de se garantir des sources d'approvisionnements extérieures, plutôt que de miser essentiellement sur la production locale future.

À cet égard, la répartition du budget de SOQUIP est significative: alors que des investissements de $ 100 millions seront consacrés à l'exploration du sous-sol québécois, $ 88 millions seront vraisemblablement investis à l'étranger d'ici cinq ans. Le ministre Bérubé justifiait en ces termes l'exportation de capitaux:

> certains pays déjà exportateurs subordonnent (...) l'octroi de contrats d'approvisionnements à une intervention dans l'exploration. Ces pays, devant la limite de leur (sic) moyens financiers et techniques, ont choisi une telle stratégie pour mettre en valeur leur sous-sol, et une société d'État telle que SOQUIP constitue pour eux un partenaire idéal[5].

Les achats négociés directement avec l'étranger par la Société débuteront en 1982. D'ici là, ses représentants étudieront avec les raffineries quels seront alors leurs besoins. SOQUIP se chargera de distribuer aux raffineries le pétrole dont elle aura négocié l'achat[6].

---

1. Ministère des Affaires intergouvernementales, *Discours*, 25 septembre 1980, p. 9.
2. Ministère de l'Énergie et des Ressources, *Communiqué de Presse*, 25 septembre 1980, p. 1.
3. Bernard DESCÔTEAUX, *Le Devoir*, 26 septembre 1980, p. 17.
4. *Ibid.*, p. 17.
5. Ministère de l'Énergie et des Ressources, *op. cit.*, p. 3.
6. Gilles GAUTHIER, *La Presse*, 26 septembre 1980, cité par *L'Argus*, 26 septembre 1980, p. 1.

C — Les politiques commerciales et monétaires

Vers le milieu du mois d'août, le gouvernement québécois annonçait la mise sur pied d'un nouveau programme visant à promouvoir les exportations. Plutôt que de créer une nouvelle société de la Couronne, on élargira le rôle attribué à la Société de Développement industriel, et l'on créera, à l'intérieur des cadres existants, un bureau du commerce extérieur. Tandis que le bureau servira d'agent de promotion sur les marchés extérieurs, le SDI continuera à faciliter la réalisation des projets d'exportation des industries québécoises mais, désormais, elle pourra également s'associer à des compagnies privées au sein de consortiums[7].

Le 4 septembre, le ministre d'État au Développement économique, M. Bernard Landry, et le ministre aux Institutions financières, M. Guy Joron, dévoilaient les principales conclusions du rapport rédigé par le Groupe de travail sur l'épargne au Québec. Les recommandations du rapport favorisent la libre circulation des épargnes par l'intermédiaire des institutions financières. Le groupe de travail recommande d'ailleurs au gouvernement d'encourager la mobilité des capitaux entre le Québec et l'extérieur[8].

D — Le Québec et la francophonie

À la fin du mois de septembre, des représentants des pays francophones se réunissaient à Dakar afin de préparer la rencontre des ministres des Affaires étrangères, prévue pour le 5 novembre. La question de la formation d'un commonwealth francophone sera vraisemblablement discutée au cours de ce sommet. Le problème de la représentation québécoise, à la rencontre préparatoire comme au sommet de novembre, se présentait au début du mois de septembre comme une grande difficulté à surmonter[9]. Ce litige, qui dure depuis plusieurs années, a donné lieu à des affrontements verbaux entre les parlementaires réunis à Ottawa, à l'occasion de la 11e assemblée générale de l'Association internationale des Parlementaires de Langue française (AIPLF)[10].

On apprenait, le 24 septembre, que le gouvernement québécois avait quand même délégué un représentant à la rencontre préliminaire[11]. Le gouvernement fédéral, invité directement par le président Léopold Senghor, avait ignoré la demande du Québec de faire partie de la délégation canadienne[12]. Des pressions exercées par le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, soutenu en cela par la France, auraient amené le gouvernement sénégalais à faire parvenir une invitation à la Délégation générale du Québec à Paris la veille de la rencontre, prévue pour le 25 septembre[13]. Les porte-parole du ministère canadien des Affaires extérieures, de la Délégation générale du Québec à Paris et de l'ambassade sénégalaise à Ottawa, se sont toutefois entendus pour considérer le délégué québécois comme « invité à titre individuel, et non comme représentant de son gouvernement[14] ».

La réunion du 25 septembre était, en fait, la première rencontre du Secrétariat permanent des conférences ministérielles des pays partiellement ou entièrement de langue française. L'idée de créer cette nouvelle structure a été adoptée en mai 1980, lors du sommet tenu à Nice. Le Secrétariat a reçu essentiellement la mission de

---

7. Wendie KERR, *The Globe and Mail*, 19 août 1980, p. B 13.
8. Marie-Agnès THELLIER, *Le Devoir*, 5 septembre 1980, p. 14.
9. *The Gazette*, 11 septembre 1980, cité par *L'Argus*, 11 septembre 1980, p. 5.
10. *Le Soleil*, 13 septembre 1980, cité par *L'Argus*, 15 septembre 1980, p. 11 s.
11. Gilles PAQUIN, *La Presse*, 25 septembre 1980, cité par *L'Argus*, 25 septembre 1980, p. 12.
12. *Le Devoir*, 25 septembre 1980, p. 4.
13. Jean-Claude PICARD, *Le Devoir*, 26 septembre 1980, p. 2.
14. *Le Soleil*, 29 septembre 1980, cité par *L'Argus*, 30 septembre 1980, p. 14.

préparer pour le 5 novembre 1980, à Dakar, une conférence des ministres des Affaires étrangères, laquelle préparera à son tour celle des chefs d'État et de gouvernement[15].

E — Le Québec et les États-Unis

Le 18 septembre, le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, participait à New York à une réunion de tous les délégués du Québec, en poste aux États-Unis[16]. Aucune déclaration officielle n'est venue préciser le contenu des discussions. Toutefois, des informations ultérieures laissent croire qu'il y fut question du développement d'une stratégie post-référendaire. Ainsi, après avoir essayé de vendre l'idée de la souveraineté-association, les délégués pourraient être amenés à se limiter de façon plus stricte à leurs fonctions économiques[17].

Au cours de la Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada, M. Richard Snelling, gouverneur du Vermont, parlait d'investir $ 45 milliards dans le développement de l'hydro-électricité québécoise. Quelques jours plus tard, une déclaration du président de la Central Vermont Public Service Corp., M. James Griffin, faisait mettre en doute la crédibilité de cette offre. En effet, selon le président, les compagnies américaines sont, de façon générale,

> peu disposées à utiliser l'argent des services publics américains pour financer des projets dans un autre pays[18].

La stratégie de l'Hydro-Québec demeurait donc inchangée: effectuer des emprunts pour accélérer ses investissements et continuer de vendre ses surplus. Le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Bérubé, estimait qu'en mettant en valeur de nouveaux cours d'eau,

> le Québec pourrait, jusqu'en 1988, pratiquement doubler la quantité d'électricité qu'il peut actuellement vendre à l'État de New York[19].

À la fin de septembre, on apprenait toutefois qu'une commission parlementaire étudierait plus profondément, à partir de janvier 1981, l'ensemble de la question énergétique. D'ici là, la société Hydro-Québec aura remis son plan de développement pour la décennie. La question de l'accroissement des ventes d'électricité aux États-Unis sera vraisemblablement un des points chauds du débat[20].

Dans l'intervalle, les échanges réguliers se poursuivaient. Ainsi, dans les derniers jours du mois de septembre, le gouvernement fédéral approuvait la recommandation de l'Office national de l'Énergie, à l'effet que trois permis d'exportation d'électricité vers le Vermont soient accordés à l'Hydro-Québec[21].

Le 14 septembre, le ministre des Ressources naturelles, M. Yves Bérubé, déclarait que le gouvernement avait toujours l'intention d'acquérir les actions de la société Asbestos. L'offre de $ 42 par action était d'ailleurs maintenue. Toutefois, selon le ministre,

> le gouvernement pourrait réviser son offre si la situation se détériorait sérieusement au sein de l'entreprise[22].

---

15. *Le Devoir*, 30 septembre 1980, p. 4.
16. Normand GIRARD, *Journal de Québec*, 19 septembre 1980, cité par *L'Argus*, 19 septembre 1980, p. 16.
17. *La Presse*, 27 septembre 1980, cité par *L'Argus*, 30 septembre 1980, p. 13.
18. *Le Soleil*, 3 juillet 1980, cité par *L'Argus*, 4 juillet 1980, p. 11.
19. *Le Devoir*, 3 septembre 1980, p. 3.
20. Bernard DESCÔTEAUX, *op. cit.*, 25 septembre 1980, p. 17.
21. *Journal de Québec*, 29 septembre 1980, cité par *L'Argus*, 30 septembre 1980, p. 14.
22. Fortunat MARCOUX, *Le Soleil*, 15 septembre 1980, cité par *L'Argus*, 15 septembre 1980, p. 9

En mai dernier, la Cour supérieure rejetait l'accusation de la société Asbestos, à l'effet que les lois 70 et 121 soient inconstitutionnelles. Ces deux lois, votées en français, visaient respectivement la création de la Société nationale de l'amiante et l'expropriation des biens de l'Asbestos. Les représentants de la société Asbestos en ont appelé à la Cour d'appel pour renverser le verdict intervenu en mai. Pour hâter le processus, les avocats du gouvernement ont demandé que la cause soit entendue le plus tôt possible. Elle le sera effectivement, dans les premiers jours de janvier[23].

F — Le Québec et l'Europe occidentale

Un colloque international sur les communautés urbaines et les agglomérations s'ouvrait à Montréal le 8 septembre. Des universitaires et des hommes politiques faisaient alors le point sur l'évolution des communautés urbaines françaises, belges, et québécoises. Depuis environ vingt ans, des efforts sont déployés, des deux côtés de l'Atlantique, pour revaloriser les institutions locales et régionales. De manière générale, le processus de restructuration paraît lent et les regroupements d'agglomérations accèdent difficilement à un statut d'autorité effectif. Ce problème s'expliquerait par le fait que la majorité des communautés urbaines

> ne sont pas à proprement parler, le produit d'un consensus local mais le résultat d'une intervention d'autorité d'un gouvernement supérieur[24].

Elles risquent à la limite de se trouver paralysées entre deux niveaux d'administration plus solidement implantés.

Outre ces discussions multilatérales, les échanges du Québec et de l'Europe occidentale ont principalement concerné, au cours de l'été, la France, la Grande-Bretagne et, plus indirectement, l'Italie.

1 — LA FRANCE

À l'occasion d'un séjour effectué en France au début de juillet, le ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger, révélait que son gouvernement associerait éventuellement ce pays à la réalisation d'un projet d'assainissement des eaux, dont la valeur est estimé à environ $ 6 milliards. Cette déclaration faisait suite à des discussions entre le ministre québécois et son homologue français, M. Michel d'Ornano. Les deux hommes auraient également abordé les sujets suivants: les problèmes de recyclage, l'élimination des déchets toxiques, et la possibilité de créer des entreprises mixtes de dépollution[25].

De retour au Québec, M. Marcel Léger précisait alors que la recherche d'appuis européens visait avant tout l'importation de techniques de dépollution susceptibles d'être adoptées par les industries et les ingénieurs québécois. Mettant en concurrence les fournisseurs américains et européens, le ministre disait espérer ainsi

> obtenir des deux clans leur accord pour que les équipements puissent être fabriqués chez nous[26].

Environ cinquante parlementaires français séjournaient au Québec au début de juillet. Reçus dans la capitale par M. Jean-Claude Simard, directeur des relations interparlementaires à l'Assemblée nationale, les représentants de la France ont visité plusieurs régions de la province. Ils se rendaient ensuite en Ontario[27].

---

23. Bernard MORRIER, *Le Devoir*, 16 septembre 1980, p. 3.
24. Alain DUHAMEL, *Le Devoir*, 9 septembre 1980, p. 10.
25. *La Voix de l'Est*, 2 juillet 1980, cité par *L'Argus*, 8 juillet 1980, p. 6.
26. Raymond GAGNÉ, *Le Soleil*, 12 juillet 1980, cité par *L'Argus*, 14 juillet 1980, p. 17.
27. Gilles OUELLET, *Le Soleil*, 8 juillet 1980, cité par *L'Argus*, 9 juillet 1980, p. 10.

Le 7 juillet, le conseil de Paris décidait d'aménager une « Place du Québec » dans le quartier Saint-Germain-des-Prés. Ce projet, soutenu par M. Jacques Chirac, maire de la capitale française, fait suite à une suggestion de M. Yves Michaud, délégué général du Québec à Paris. À l'issue d'un concours organisé par le ministère des Affaires culturelles, le gouvernement québécois offrira un monument à la ville de Paris pour y symboliser sa présence[28].

On apprenait à la fin de septembre que la visite que M. René Lévesque devait faire en France, au milieu de l'automne, était reportée au mois de décembre[29].

2 — LA GRANDE-BRETAGNE

La conférence constitutionnelle canadienne prenait fin le 14 septembre. M. Pierre Elliott Trudeau n'écartait pas la possibilité de rapatrier unilatéralement la constitution. Pour contrer cette initiative, le Premier ministre québécois, M. René Lévesque, s'engageait alors à user de tous les moyens légitimes dont il disposerait[30]. Quelques jours plus tard, M. Lévesque parlait même de profiter de son voyage en France, prévu pour décembre, pour se rendre à Londres. Selon lui, cela pourrait s'avérer une excellente occasion de rappeler les intérêts du Québec aux parlementaires britanniques[31].

Le 23 septembre, le délégué général du Québec à Londres, M. Gilles Loiselle, déclarait d'ailleurs qu'une campagne était menée auprès des députés britanniques. On espère ainsi les amener à former un comité parlementaire chargé d'étudier la question. Cela permettrait tout au moins de ralentir les procédures du rapatriement, une fois qu'elles seront engagées[32].

3 — L'ITALIE

Le 15 septembre, un conseiller économique de la Maison du Québec à Milan était accusé de conspiration et de fraude. La victime serait un homme d'affaires milanais, désireux de s'établir à Montréal. Deux agents de la sécurité du Québec s'envolaient le lendemain pour l'Europe, afin d'enquêter sur l'existence éventuelle d'un réseau d'extorsion. Jusqu'ici, trois personnes seulement semblent directement impliquées dans l'affaire : le fonctionnaire québécois, un agent immobilier montréalais et, bien sûr, l'infortuné milanais[33]. On aurait extorqué à ce dernier $40,000[34].

G — Le Québec et Haïti

Le 12 août, M. Jean Alfred, député péquiste du comté de Papineau, affirmait que le ministre de l'Immigration, M. Jacques Couture, avait tort de considérer globalement les immigrants haïtiens comme des réfugiés politiques. Selon le député, les arrivants haïtiens seraient attirés au Canada avant tout par des motifs d'ordre économique. En soutenant de telles assertions, M. Alfred remettait en cause la politique d'accueil dont le ministre voudrait faire bénéficier les immigrants potentiels, en provenance d'Haïti, et ceux qui se sont déjà illégalement établis au pays[35].

28. *Le Soleil*, 8 juillet 1980, cité par *L'Argus*, 9 juillet 1980, p. 11 ; voir aussi : Roger MIGNER, *Le Devoir*, 20 septembre 1980, p. 10.
29. Normand GIRARD, *op. cit.*, 19 septembre 1980, cité par *L'Argus*, 19 septembre 1980, p. 16.
30. Jean-Claude PICARD, *op. cit.*, 15 septembre 1980, p. 1 et 14.
31. *La Presse*, 20 septembre 1980, cité par *L'Argus*, 22 septembre 1980, p. 10.
32. Richard DAIGNAULT, *Le Soleil*, 24 septembre 1980, cité par *L'Argus*, 24 septembre 1980, p. 15.
33. Rodolphe MORISSETTE, *Le Devoir*, 19 et 20 septembre 1980, p. 1 et 18 et p. 1 et 20.
34. Bernard MORRIER, *op. cit.*, 24 septembre 1980, p. 3.
35. Patricia POIRIER, *Le Devoir*, 13 août 1980, p. 1 et 8.

Quelques jours plus tard, M. Jacques Couture clarifiait sa position en affirmant que, sans s'ingérer dans les politiques intérieures d'Haïti, il était de son devoir de désapprouver « un régime répressif qui est à l'origine de l'exode de milliers de réfugiés économiques et politiques[36] ». Les déclarations de M. Jean Alfred ne modifièrent nullement la politique que le ministre québécois s'apprêtait à proposer aux instances fédérales compétentes en matière d'immigration. Le 20 août, le député de Papineau démissionnait, accusant le Parti québécois d'avoir fait preuve de racisme à son égard.[37]

À l'issue de plusieurs semaines de négociations entre les fonctionnaires des deux niveaux du gouvernement, MM. Jacques Couture et Lloyd Axworthy annonçaient, le 24 septembre 1980, les mesures qu'entendaient prendre les autorités chargées du dossier des immigrants clandestins. Le programme comprend, entre autres, les résolutions suivantes:

- l'émission d'un CSQ (certificat de sélection du Québec) à tout ressortissant haïtien vivant au Québec depuis le 24 juin et qui ne détenait hier aucun statut régulier:
- l'approbation par le ministère de l'Immigration du Québec de six organismes haïtiens qui pourront agir à titre d'intermédiaires entre un ressortissant voulant régulariser sa situation et les autorités compétentes;
- la promesse du gouvernement fédéral de « mettre la pédale douce » afin de retarder les procédures qui pourraient mener à des expulsions (...)
- la création par le Québec d'une catégorie spéciale pour les Haïtiens reconnaissant leur cas d'extrême détresse, et leur acceptation pour des raisons humanitaires;
- la promesse d'Ottawa d'aider les Haïtiens déplacés, ceux qui sont en Floride par exemple, à venir rejoindre des membres de leur famille au Canada[38].

Plusieurs de ces mesures étaient suggérées dans le rapport Harvey (cf. p. 20). Elles ont toutefois subi certaines modifications afin de rencontrer les priorités établies par les ministres. Par exemple, M. Julien Harvey recommandait que la responsabilité d'appliquer la loi sur l'immigration soit, dans le cas des Haïtiens, confiée à un organisme intermédiaire. M. Couture s'opposait à cette recommandation 39 et il est permis de supposer que le ministre Axworthy la jugeait également inopportune. En tout cas, on peut voir dans l'accréditation des six organismes haïtiens, dont il est question plus haut, une tentative de compromis entre les mesures préconisées et les impératifs politiques.

H — Le Québec et l'Afrique

Le ministre de l'Immigration, M. Jacques Couture, partait pour la Zambie, le 16 septembre dernier. Il devait représenter l'Assemblée nationale à la conférence de l'Association des parlementaires du Commonwealth. Outre son séjour à Lusaka, M. Couture prévoyait se rendre en Somalie et dans le Bas-Zaïre. Ces visites avaient pour but l'examen de problèmes intéressant le ministère de l'Immigration, soit principalement le problème des réfugiés[40].

Profitant de sa visite officielle au Canada, le président de la République du Rwanda, M. Juvénal Habyarimana, se rendait à Québec le 22 septembre. Il rencontrait alors le ministre d'État à l'Aménagement, M. Jacques Léonard, le président de l'Assemblée nationale, M. Clément Richard, le maire de Québec, M. Jean Pelletier et le recteur de l'Université Laval, M. Jean-Guy Paquet[41].

---

36. Jacques COUTURE, cité par P. Poirier, *Le Devoir*, 15 août 1980, p. 3.
37. Louis FALARDEAU, *La Presse*, 30 août 1980, cité par *L'Argus*, 2 septembre 1980, p. 3.
38. Patricia POIRIER, *op. cit.*, 25 septembre 1980, p. 1.
39. Angèle DAGENAIS, *Le Devoir*, 12 septembre 1980, p. 2.
40. *Le Devoir*, 13 août 1980, p. 7.
41. *La Presse*, 20 septembre 1980, cité par *L'Argus*, 22 septembre 1980, p. 11.

I — Chronologie

17 juillet:

- Le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, annonce que le gouvernement québécois participera à l'année internationale des handicapés, fixée pour 1981 par les Nations Unies.

28 juillet:

- M. Pierre Méhaignerie, ministre français de l'Agriculture, rencontre à Québec son homologue québécois, M. Jean Garon.

17 juillet:

- Le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, annonce que le gouvernement québécois participera à l'année internationale des handicapés, fixée pour 1981 par les Nations Unies.

28 juillet:

- M. Pierre Méhaignerie, ministre français de l'Agriculture, rencontre à Québec son homologue québécois, M. Jean Garon.

4 août:

- Le ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger, annonce qu'il n'assistera pas à la signature de l'accord préliminaire entre les États-Unis et le Canada sur la question du contrôle des pluies acides. M. Léger affirme n'avoir pas été prévenu assez tôt et dit regretter de ne pas avoir été consulté.

15 août:

- Le ministre de l'Immigration, M. Jacques Couture, annonce que son gouvernement fera parvenir $24,300 à la Croix-Rouge du Salvador par l'intermédiaire de la Croix-Rouge canadienne.

26 août:

- Le congrès du Bureau international du tourisme social s'ouvre à Montréal. Le Bureau regroupe 11 organismes internationaux et 130 associations nationales, dont 3 sont québécoises.

27 août:

- La neuvième conférence internationale de gérontologie sociale s'ouvre à Québec. Des représentants de 30 pays y sont réunis.

29 août:

- Dans une lettre qu'il fait parvenir à un représentant du congrès canadien polonais, le ministre de l'Immigration, M. Jacques Couture, affirme qu'il soutient sans hésitation les aspirations des grévistes polonais.

10 septembre:

- Le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, annonce que le congrès 81 de l'Institut international de Droit d'Expression française (IIDEF) se tiendra à Montréal. M. Bédard représentait le Québec au congrès 1980, qui se tenait à Paris.

mi-septembre:

- La société Expomat procède au lancement de Bâtimat international qui se tiendra à Montréal du 23 mars au 1er avril 1981. Le projet est parrainé, entre autres, par le ministère d'État au Développement économique. Ce Salon de la construction vise la promotion des échanges technologiques.